

L'ECHO LANDRYGEOT



MARS 2024 – n°28

Actualités communales

Les réunions du Conseil Municipal :

Le compte rendu de la réunion du 18 mars 2024 est actuellement affiché à la Mairie.

Les séances du conseil municipal sont publiques et vous pouvez y assister librement.

La prochaine réunion du conseil municipal a lieu le **lundi 29 avril 2024 à 19H30**

Les projets de la Mairie qui démarrent en 2024

Landry, comme tous les villages français, possède un charme unique. L'environnement naturel est omniprésent, mais par endroits, l'ambiance générale et l'atmosphère paisible peuvent être améliorés. Dans le but de contribuer à l'attrait du village plusieurs projets sont sur le point de voir le jour.

Depuis quelques jours, des travaux de restructuration et rénovation ont commencé à la Mairie. La Mairie reste ouverte et fonctionne normalement durant les travaux même si, dans quelques temps, les agents seront déplacés provisoirement. Pour les secrétaires de mairie, certaines seront dans la salle de mariage quand les travaux débiteront à l'accueil du bas.

Ce sont deux projets réalisés en même temps. Le premier, un projet de micro-crèche a été initié par le conseil municipal en 2020. Il vise à répondre aux attentes des familles de la commune en complétant les services à l'enfance par la création d'une offre « petite enfance » capable d'accueillir jusqu'à 12 enfants. L'objectif est de pouvoir ouvrir la crèche à la rentrée scolaire et elle sera mise en gestion privée. Pour permettre de situer la crèche près de l'école existante une décision finale a été prise de transformer les garages du sous-sol de la Mairie et construire une extension du bâtiment, nécessitant des travaux de construction à environ six cents mille euros (€600.000,00) pour la maîtrise d'œuvre (MOE) et les travaux.

Le deuxième projet qui s'avère nécessaire, concerne la rénovation du bâtiment de la Mairie afin de le mettre aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR), entre autre la création d'un monte personne pour accéder à la salle des mariages. En même temps, la création et l'adaptation des espaces de travail sont prévues pour le bureau du Maire et de la secrétaire générale et 4 agents du secrétariat (comptabilité, état civil, urbanisme, l'agence postale communale), ainsi qu'une petite salle de réunion. Le budget prévu pour ces travaux s'élève à environ trois cents mille euros TTC (€300.000,00 TTC).

Si vous souhaitez consulter les plans, les dossiers des permis sont à la Mairie.

Autre projet majeur de la commune avec possibilité de subventions du Département, la réfection de l'Avenue de la Gare (D87), en trois phases sur autant d'années, en fonction du budget communal.

L'avenue de la gare enregistre par milliers les véhicules en transit les jours de grande affluence, et l'entrée du village est un point de transition à la fois pour les visiteurs qui quittent la route nationale pour leur séjour en montagne et les Landrygeots eux-mêmes. Les efforts de la commune visent à la fois à renforcer la perception du conducteur qu'il entre en agglomération, et ainsi le ralentir, et par la même occasion ajouter à l'attrait du village, embellir sa traversée.

Pour cette première tranche, les travaux débiteront ce printemps vers la mi-mai et devront être achevés à la fin de l'automne. Ils se situeront entre la voie ferrée et le carrefour de la route de Montchavin. Il est à noter que des perturbations de la circulation, tel une circulation alternée par section, seront en place tout l'été. Toutefois, pendant la phase chantier, l'accès aux propriétaires sera maintenu.

La première année, la bande de roulement sera provisoire afin de permettre un tassement et l'année suivante, le conseil départemental s'est engagé à reprendre la totalité de cette bande de roulement.

Les changements comprennent notamment :

- Le rétrécissement de la largeur de la chaussée et la mise en place de dispositifs de ralentissement afin d'inciter les conducteurs à réduire leur vitesse.
- Dans le sens montant, la création d'un trottoir partagé vélos et piétons, large et pourvu de la matérialisation d'une bande cyclable, permettant de se rendre à la gare avec valise, matériel de sport etc.
- Dans le sens descendant un trottoir standard de 2m de large.
- La reprise du type d'éclairage public et l'implantation (LED).
- La création d'arrêts de bus pour les transports collectifs à la montée et à la descente.
- La reprise des réseaux humides ; eau potable (EP), eaux usées (EU), eaux pluviales (EP). Le collecteur principal des eaux usées devrait être financé par le SIVOM (€250.000,00). Les raccordements restent à la charge de la Commune.
- La création de réseaux d'arrosage pour les riverains et l'arrosage public dans l'ancien captage d'eau de l'usine Colin ;
- Le déplacement des conteneurs semi-enterrés (moloks) se trouvant actuellement sur la Place.
- Un embellissement de l'avenue avec des espaces verts.

La deuxième tranche, prévue pour 2025 concerne la Place de Landry. La troisième tranche, la phase finale, prévue pour 2026, concerne la zone qui va de l'entrée de la commune au Pont du Perrey jusqu'à la voie ferrée.

Au total, le budget estimatif du projet est de trois millions d'euros hors taxes (€3.000.000,00 HT). Le budget de la première tranche s'élève à deux million cinquante mille euros (€2.050.000,00) ; la deuxième tranche à deux cent quatre-vingt six mille euros (€286.000,00) ; la troisième tranche à deux cent vingt-cinq mille euros (€225.000,00).

Les dossiers de ces trois projets peuvent être consultés à la Mairie.

Une réunion publique aura lieu aux alentours du 15 avril 2024 pour présenter le projet de l'avenue de la gare. La date précise sera publiée sur le site web de la Mairie (<https://www.mairie-landry.com/>) et partagée sur la page Facebook <https://www.facebook.com/infolandry>

LA MAIRIE DE LANDRY RECRUTE DES JEUNES POUR CET ÉTÉ ...

Pour l'été 2024 : juin ou juillet ou août

Des agents saisonniers pour le service des Espaces Verts

C.D.D à temps non complet réservé aux jeunes de plus de 16 ans

Descriptif de l'emploi

En lien avec le Responsable des Services Techniques et la Responsable du fleurissement, l'agent sera chargé d'assurer l'entretien des espaces verts de la Commune.

Temps de travail et rémunération

Temps de travail non complet, du lundi au vendredi

Contrat à durée déterminée pour une période de 1 mois : soit juin, soit juillet, soit août

Rémunération : Indiciaire + congés payés

Contact

Téléphone : 04.79.07.08.71 – Madame Nathalie HERVO (Secrétaire Générale)

Adresse mail: mairie@mairie-landry.com

Candidature + CV à adresser par mail ou par courrier, à:

Monsieur le Maire, – Mairie de LANDRY – 22 place de la Mairie – 73210 LANDRY

Impérativement avant le 30 avril 2024

Les travaux d'hiver

Les services techniques ont bien sûr assuré le déneigement mais, comme vous l'avez remarqué, nous avons eu peu de neige cet hiver. Par contre, suite aux nombreuses pluies du mois de novembre, les chemins ont bien souffert. Il a donc fallu nettoyer ces chemins, élaguer toute la montée du Chêne au Martorey. Ils ont ensuite distribué du bois aux anciens. Les travaux se poursuivront au printemps.

Élections européennes 2024

9 juin 2024 Comment voter en France ?

Les élections européennes auront lieu en France le 9 juin 2024. Tout citoyen âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales peut voter.

Vous êtes citoyen français ou européen votant en France

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Vous pouvez vous inscrire via un formulaire en ligne, en vous rendant dans la mairie de votre commune ou alors encore par courrier.

Si vous êtes déjà inscrit, ou si vous êtes un primo-votant et que vous avez été informé par votre mairie que votre inscription a bien été effectuée, vous n'avez aucune démarche à accomplir : votre inscription a été automatiquement effectuée par les autorités. Toutefois, si vous avez déménagé, vous devrez vous inscrire auprès de la mairie de votre nouvelle commune de résidence. Si vous allez voter pour la première fois et que vous n'avez pas été contacté par votre mairie, vous devrez également vous inscrire sur les listes électorales.

Pour plus d'informations: <https://elections.europa.eu/fr/how-to-vote/fr/>

ECHO PARTICIPATION

Devenez assesseur dans un bureau de vote.

La Mairie de LANDRY lance un appel à volontaires auprès des électeurs inscrits sur la liste électorale de la Commune, pour être assesseur dans un bureau de vote, à l'occasion des Elections Européennes, qui auront lieu le dimanche 09 juin 2024

Quel est le rôle des assesseurs ?

Membres des bureaux de vote, les assesseurs, bénévoles (article R44 du Code électoral), participent au déroulement des opérations électorales.

La répartition des tâches qui leur incombent durant la journée se fait à l'ouverture du bureau de vote. Ils sont généralement chargés :

De contrôler et faire signer la liste d'émargement,

D'apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin.

Ils peuvent également être amenés à suppléer ou assister le Président et ainsi procéder au contrôle d'identité des électeurs et tenir l'urne.

Enfin, les assesseurs titulaires doivent participer à la clôture du scrutin et au dépouillement des votes.

Si vous souhaitez déposer votre candidature, merci d'envoyer un mail à la Mairie : mairie@mairie-landry.com, avant le 30 avril 2024, en indiquant notamment votre nom, prénom, ainsi que vos disponibilités, entre 8h00 et 20h00, au sein de cette journée.

Le Service de la Mairie reste disponible, à l'adresse mail ci-dessus, pour tout complément d'informations.

ECHOLE

Lors du deuxième trimestre, les enfants de l'école, de la GS au CM2 ont pu profiter de huit après-midis de ski de piste ou de ski de fond. Le fait de faire des sessions de 15 jours permet aux enfants d'acquiescer une véritable progression.

En parallèle, les enfants continuent de travailler sur le projet de l'année : "l'oiseau à travers les continents" en utilisant tous les supports : art plastique, musique, français etc...

Les petits ont pu profiter d'un stage piscine en novembre et les grands commencent le même stage en avril.

Les grands ont aussi participé à la montagne des défis au site de ski de fond le 12 mars 2024.



L'équipe du Sou des écoles de Landry remercie chaleureusement l'association de pêche des lacs de montagne de Peisey Landry pour sa générosité.

Son don permettra de financer diverses activités scolaires des élèves (classe découverte, sorties culturelles et sportives...)

Merci pour eux.

LE CLUB DE L'AVENIR

Une journée (diner/spectacle) la Villa à Montbonnot.



Le 5 mars, nous étions 54 personnes prenant le bus sur la place.

Départ 9h30 pour un retour prévu vers 19h.

Une journée que le Président a travaillée depuis plus d'un mois pour l'organisation.

Un bon repas (que nous avons choisi à l'avance) nous a été servi avec tout au long une animation amusante. Nous avons ensuite assisté à un spectacle de cabaret avant de remonter dans notre bus direction Landry.

Sur le chemin du retour, des idées ont été avancées pour prévoir une prochaine journée où tout le monde prend du plaisir à se rencontrer et papoter en passant un bon moment.



Ce club de l'avenir se veut convivial et sans prétention mais nous permet de découvrir un lieu ou un spectacle culturel avec toujours un bon repas à la clef.

ECHO CITOYENNETE

Les Bio-déchets, un terme qui désigne les déchets alimentaires et les déchets verts.

Les différentes communes des Versants d'Aime ont délégué la responsabilité de la collecte des déchets à la COVA (Communauté des Communes des Versants d'Aime). Les bio-déchets, comme les déchets verts et les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment sont réceptionnés sur le site de la déchetterie de Valezan. Savoie Déchets traite les bio-déchets sur site.

La loi qui est entrée en vigueur le 1er janvier crée l'obligation de proposer aux habitants des solutions de traitement des bio-déchets. Ces solutions se mettent en place progressivement depuis 2023. Vous trouverez en suivant le lien ci-dessous la cartographie des composteurs partagés, accessibles à tous, sur les différentes communes du territoire. <https://www.google.com/maps/d/viewer...>

Pour les professionnels (restaurants, centre de vacances, cantines etc), une collecte en porte-à-porte est organisée avec un déploiement sur l'ensemble du territoire à horizon 2025.

Pour les particuliers, la COVA aide à la promotion du compostage individuel et entretient les 13 sites de compostage partagé sur le territoire. Régulièrement de nouveaux sites seront installés afin de permettre aux usagers de déposer leurs déchets alimentaires (épluchures, coquilles d'œufs, restes de repas).

Seul petit point de vigilance, ne pas déposer dans ces composteurs les restes de viande ou de poissons. En effet cela aurait pour incidence de retarder la maturation du compost. Sur la Commune de Landry les sites de compostage collectif se trouvent près de l'école, derrière le local à poubelles de la Route de Peisey et à Vallandry.

[https://theconversation.com/dechets-alimentaires-a-quoi-va-servir-le-nouveau-tri-a-la-source-221052?](https://theconversation.com/dechets-alimentaires-a-quoi-va-servir-le-nouveau-tri-a-la-source-221052?utm_campaign=Newsletter_ADEME_INFOS_373&utm_source=Connect&utm_medium=email)

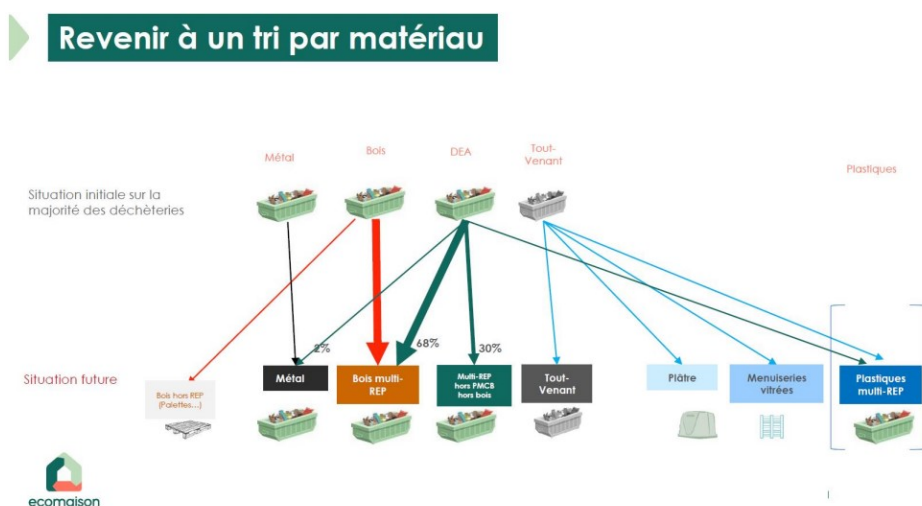
[utm_campaign=Newsletter_ADEME_INFOS_373&utm_source=Connect&utm_medium=email](https://theconversation.com/dechets-alimentaires-a-quoi-va-servir-le-nouveau-tri-a-la-source-221052?utm_campaign=Newsletter_ADEME_INFOS_373&utm_source=Connect&utm_medium=email)

BON A SAVOIR

Les déchets alimentaires représentent aujourd'hui environ 30 % du poids des ordures ménagères (OM). Déposer les bio déchets dans les bacs de compostage permet donc de réduire significativement le coût du traitement des ordures ménagères et évite de les transporter jusqu'à Chambéry pour y être incinérées.

A la déchetterie de Valezan, le flux se réorganise. La disposition des bennes a été revue et aujourd'hui le tri se fait selon les catégories suivantes :

- 1 – bois : Bois en mauvais état, palette et cagette (hors mobilier et bois de chantier)
- 2 – métal
- 3 – bois mobilier et chantier (poutre, planche...)
- 4 – Mobilier pas en bois (canapé, matelas...)
- 5 – Plâtre
- 6 – Mobilier et déchets de chantier en plastique (mobilier de jardin, tuyau, gaine...)
- 7 – Menuiserie vitrée (stocké en haut de quai)
- 8 – Laine de verre et de roche (stocké en big big en haut de quai)
- 9 – Végétaux
- 10 – Gravât
- 11 – Carton
- 12 – D3E : déchet d'activité électrique et électronique (télé, ordinateur, four, frigo, radiateur...)
- 13 – Article de sport et loisir (en bac en haut de quai)
- 14 – huile de vidange
- 15 – Huile de végétale (huile de friture)
- 16 – Piles
- 17 – Ampoules et néons
- 18 – Bois traité
- 19 – produits chimiques (peinture, phytosanitaire, solvant...)
- 20 – Tout-venant-encomrant : tout ce qui ne vas pas dans l'un des autres flux



La collecte séparée de ces nouveaux flux permet un meilleur taux de recyclage des matériaux. Par ailleurs, une partie de ces flux (mobilier, D3E, déchets de chantier, article de sport et loisirs, les piles, les ampoules, les produits chimiques et l'huile de vidange) ne coûte rien à la collectivité. Leur élimination est financée par une éco-participation payée par le consommateur lors de l'achat du produit.

INFORMATIONS

Service environnement : 06 26 56 53 39
tri-reduction@versantsdaime.fr

NOUS FAISONS ECHO

Les Food Trucks de la Place : Cet hiver un nouveau Food Truck, "Comme en Patagonia" a pris place les lundi soirs de 17H30 à 21H30. Toutes les informations se trouvent sur leur page Facebook. Tél : 06 67 28 72 90

<https://www.facebook.com/commeenpatagonia>

Les mercredis soirs : La Cuisine du Soleil vend des pizzas.

Les appels à projets 2024 du programme LEADER Tarentaise-Arlysière-Maurienne (TAM) sont ouverts ; ils sont consultables en ligne, sur le site LEADER TAM : <https://www.leader-tam.fr/accueil>

Tourisme, centre-bourg, emploi, services à la population, transition énergétique et écologique... une multitude de thématiques sont ouvertes.

Pour chaque projet, il est envisageable de prétendre au maximum à 25 000 € de FEADER pour des dépenses de fonctionnement et 40 000 € de FEADER pour des dépenses d'investissement.

Le programme LEADER TAM est actif jusqu'au 31 décembre 2027.

Collectivités mais également associations, TPE-PME, sont éligibles à ce programme.

NOUS FAISONS ECHO

<https://www.vie-publique.fr/consultations/293291-projet-darrete-modificatif-methode-estimation-population-de-loups>
Consultation du 6 mars 2024 au 27 mars 2024 Projet d'arrêté relatif à la méthode d'estimation de la population de loups et modifiant l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

Du covoiturage indemnisé en Tarentaise (lancé par l'APTV)

Les personnes résidant ou travaillant en Savoie pourront voyager gratuitement en tant que passager sur BlaBlaCarDaily. Pour tous les trajets de plus de 5 km, internes à la Savoie, les conducteurs sont rémunérés.

Téléchargez l'application BlaBlaCar Daily : <https://blablacardaily.com/>

Les modalités sont les suivantes et s'appliquent à l'ensemble des trajets de 5km à 80 km, effectués en Savoie (donc dont l'origine et la destination sont en Savoie) :

- rémunération du conducteur à condition de 0,10 centimes d'euros par kilomètre, plancher 2€, plafond 5€
- gratuité pour le(s) passager(s)

C'est la collectivité d'arrivée qui prend en charge le trajet.

En prime, tout nouvel inscrit sur BlablacarDaily se voit offrir 100€ de la part de l'Etat, 25€ au premier covoiturage effectué, 75€ au dixième, (si ces 10 covoiturages sont effectués dans une limite de 3 mois).

Alors n'oubliez pas... téléchargez dès à présent l'application BlaBlaCar Daily : <https://blablacardaily.com/>

A VOS AGENDAS

Une grande fête se prépare pour Eric Perrot et Jean-Paul Giachino vers la fin de la saison d'hiver : pour avoir la date exacte qui est encore à préciser, nous vous recommandons de regarder sur les réseaux sociaux ou sur le site de l'office de tourisme <https://www.peisey-vallandry.com/agenda-animations-manifestations.htm>



ECHO PARTICIPATIF

L'entretien des biefs, aura lieu le 01 avril .
Rendez-vous est donné sur la place du monument aux morts à 8h !

Dimanche 2 juin : la Landrygeote, notre traditionnelle fête de village.

ETAT CIVIL

Monsieur COUDURIER Roland a fait 2 mandats en qualité de conseiller municipal à Landry, soit du 16 juin 1995 à mars 2001 sous la mandature de Monsieur CURTON et de mars 2001 jusqu'à mars 2008 sous la mandature de Monsieur MIEDAN-PEISEY.

Il est décédé le 6 février 2024, à l'âge de 93 ans.

Décès de Mme HUREAU, épouse COUESNON, Eliane, Juliette, le 02/01/2024

Décès de M. FAVAND Régis, Jean, le 14/02/2024

Naissance de Abby GAUDIN BOREL, à BOURG-ST-MAURICE, le 19 janvier 2024.